

Compte rendu de la séance du samedi 09 mars 2019

Présents : VEYSSIERE Michel, GALIN Marcel, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, BOYER Patrick, DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Absents Représentés : DUPONT Marie-Anne par GRANIER Lucien, PAPAIX Yvan par GALIN Marcel.

Absents Excusés : PAPAIX Martine et MAURETTE Jean-François.

Secrétaire de séance : ROGALLE Bernadette.

Ordre du jour:

1/Adoption du compte rendu du précédent conseil municipal.

2/ Centrale de la Mouline :

Attribution du marché n° 2019-01 "Remplacement d'une roue Pelton".

Nomination Conseil d'Exploitation de la régie

3/ AFP : conclusion.

4/ Inauguration de l'espace muséal et organisation des journées du 13 et 14 juin 2019.

5/ Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019.

6/ Journée Yad Vashem : représentation des villages des Justes.

7/ Budget Principal :

- Compte administratif et compte de gestion 2018.

- Affectation des résultats.

8/ Orientations budgétaires et subventions aux associations.

9/ Questions diverses.

1/Adoption du compte rendu du précédent conseil municipal.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Centrale de la Mouline :

Attribution du marché n° 2019-01 "Remplacement d'une roue Pelton".

Monsieur le maire :

Informe : la centrale de la Mouline depuis le 1er janvier 2019 est gérée en régie dans le cadre d'un budget annexe de la Commune.

Informe : La commune d'Aulus est déclarée Responsable Exploitant dans la gestion de la centrale de la Mouline avec comme objectif de produire de l'électricité dans un cadre règlementaire, en toute sécurité pour les biens et les personnes en charge de l'exploitation.

Rappelle : Le 06 février 2019, une procédure de MAPA a été engagée pour le remplacement de la roue PELTON/ARS

Informe de la clôture en date du 28 février 2019 de l'appel public à la concurrence du marché 2019-1, concernant ce marché.

Rappelle que les sociétés SAS Hydro Power Plant / MTI et Mécamont ont répondu à ce marché.

Demande à l'ensemble du conseil municipal de statuer sur les trois offres de ce marché et rappelle pour cela les six critères d'attribution et leurs poids respectifs.

Rappelle aussi que la société IGIC n'a transmis aucun élément, plans et autres, et que c'est sur la base d'études, diligentées tout dernièrement par la commune, que les plans et caractéristiques ont pu être définis en vue de ce marché.

Propose les sociétés SAS Hydro Power Plant et MTI comme finalistes

Indique que MM Granier, adjoint, et P. Boyer, conseiller municipal, sont chargés de demander des renseignements complémentaires de compréhension des offres.

Demande que dans les 8 jours, soit résumé et d'interclassé dans un tableau de synthèse, les offres selon les critères de l'appel d'offre rappelés ci-après : niveau de performance, référence de réalisation ces 4 dernières années, délai de réalisation et de mise en service, niveau de garantie, prestation de maintenance et prix global.

Après débats et échanges, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Mandate monsieur le Maire au vu de ce tableau de désigner le finaliste. Toutefois le Maire, s'il l'estime que les éléments obtenus ne permettent pas de désigner le finaliste, pourra revenir devant le conseil municipal

Autorise, après le choix opéré, Mr Granier, adjoint, à :

- signer tout document et contrats dans le cadre de ce marché.
- valider la proposition d'attribution du marché 2019-1.

Nomination Conseil d'Exploitation de la régie

Monsieur le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, la constitution d'un conseil d'exploitation pour la gestion de la centrale de la Mouline a été évoquée. Une liste de 7 membres est soumise au conseil pour approbation. Elle restera à valider au prochain conseil municipal.

Vote à l'unanimité des membres présents.

3/ AFP : conclusion.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que :

- Le lancement de la procédure de création d'une AFP à Aulus-les-Bains, située entre village et zone d'estives, a eu lieu en 2012 par décision unanime des 11 membres du conseil municipal. Décision renouvelée à 2 reprises par les élus actuellement en fonction.

- Les objectifs attendus de l'AFP étaient les suivants :

1/ Bénéficier sur une superficie d'environ 250 hectares (en fait 249,63 hectares) extrêmement morcelée (388 parcelles, 300 propriétaires) de moyens juridiques, financiers et techniques de la puissance publique, permettant de faire face à la détérioration gravissime de l'espace pastoral (25 agriculteurs-éleveurs dans les années 80, 2 titulaires aujourd'hui de ce statut).

2/ Trouver dans ce cadre, des solutions permettant d'attribuer des lots de 9 hectares minimum obligatoires pour l'installation de jeunes éleveurs. Et cela en dégageant les propriétaires de leurs impôts fonciers, sans pour autant les empêcher de vendre à qui ils veulent, ou disposer de leurs propriétés comme ils l'entendent.

3/ Permettre dans le cadre d'un syndicat de l'AFP, aux propriétaires dont la municipalité (20 ha), aux éleveurs retenus par le Conseil syndical, d'organiser et faire respecter les droits et devoirs de chacun dans l'AFP - y compris la régularité des attributions de la PAC.

Ce rappel ayant été effectué par le Maire, celui-ci retrace les changements de positionnement d'élus municipaux survenus à l'AG de l'AFP du 12 janvier 2019 et le 19 janvier au conseil municipal qui a suivi. Rupture d'unanimité susceptible fragiliser le projet, compte tenu de l'évidente nécessité d'un bloc municipal dans la phase délicate de création du syndicat gestionnaire et de mise en œuvre pratique de l'AFP.

Cette modification dans la cohésion sur ce point de l'équipe municipale, a d'évidence amplifié et cristallisé les oppositions qui se sont fortement manifestées lors de l'AG constitutive du 12 janvier 2019. Fortes oppositions à l'adhésion, qui bien que minoritaires, représentent toutefois 137 refus équivalents à 39,7% de la superficie de 388 parcelles et fragilisent d'autant plus l'absence de majorité absolue : 163 adhésions équivalentes à 44,3% de la superficie de ces 388 parcelles.

Le Maire a alors rapporté la discussion qui la veille en mairie entre élus municipaux, propriétaires susceptibles de s'engager dans la gestion du syndicat et représentants de Fédération Pastorale, DDT et Chambre d'Agriculture.

Le but de cette réunion étant d'aider le conseil municipal à retrouver l'unité qui semblait être la sienne pendant 6 ans pour l'AFP, en apportant des réponses permettant de rassurer les propriétaires notamment élus municipaux, sur la liberté de disposer de leur bien, sur leur capacité de le vendre à qui ils peuvent, et surtout d'être en prise avec les choix à faire pour l'avenir de ce territoire.

En conclusion, force a été de constater que rien n'avait bougé dans l'opposition déterminée à l'AFP de 4 élus propriétaires, qui, certes marquent leur opposition par une simple abstention de vote, comme ce fut le cas le 19 janvier dernier, mais force est de constater que leur histoire personnelle et familiale représentatives des ex éleveurs du village et leur influence, ne permettront pas, en l'état actuel des choses, d'apporter la sérénité nécessaire à la mise en place effective de l'AFP.

Monsieur le maire :

Demande au conseil municipal que le projet de la constitution de l'AFP soit suspendu tout en précisant que cette proposition doit interpeller les opposants à l'AFP sur les moyens de lutte à mettre en œuvre contre l'envahissement végétal des parcelles non entretenues en l'absence de bras suffisamment valides.

Où cet exposé, après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Accepte cette proposition.

4/ Inauguration de l'espace muséal et organisation des journées du 13 et 14 juin 2019.

La mairie et l'association MHVA organisent l'inauguration de l'espace muséal dans les salles de l'école. Le Jeudi 13 Juin au soir concert à l'école, chants de la culture Juive et musique Pyrénéenne pour célébrer la rencontre et l'entraide entre les 2 cultures. Vendredi 14 Juin, matinée centrée sur les scolaires avec visite des lieux clés du village. Commémoration devant les stèles à 14h et inauguration de l'espace mémoire à 15h30 dans l'ancienne école.

5/ Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019.

Monsieur GRANIER Lucien informe le conseil municipal qu'avant le vote du budget la commune doit prendre une délibération pour autoriser la commune à mandater les factures d'investissements concernant le logement du camping et le site d'accrobranche.

6/ Journée Yad Vashem : représentation des villages des Justes.

Monsieur Le Maire :

Informe le Conseil municipal de l'invitation par l'Institut Yad Vashem à la commune d'Aulus-les-Bains, dans le cadre d'une délégation nationale de Maires et représentants de communes de France, pour un voyage en Israël du 30 avril 2019 au 5 mai 2019 afin de rendre visite au mémorial de la Shoah à Jérusalem qui porte les noms des millions de Juifs assassinés par les nazis lors de la seconde guerre mondiale, ainsi que ceux des Justes parmi les Nations.

Fait le lien entre cette invitation, l'Histoire des Juifs assignés à résidence à Aulus en 1942 dont 120 furent exterminés à Auschwitz, et les familles de Justes d'Aulus qui ont participé au sauvetage de dizaines d'hommes, femmes et enfants Juifs.

Dit recevoir cette invitation comme un grand honneur fait à la mémoire des Juifs d'Aulus, à la Commune, à ses Justes, et cela alors que le 14 juin prochain sera inauguré à l'ancienne école d'Aulus l'espace dédié à la mémoire de cette période parmi les plus sombres de l'Histoire de l'Humanité.

Propose que dans la délégation des communes de France lors de ce voyage, la commune d'Aulus-les-Bains :

- Soit représentée par Bernadette Rieu-Rogalle, conseillère municipale et fille de Justes parmi les Nations, accompagnée de son conjoint.
- Prenne en charge les frais afférents à ce voyage à hauteur de 1600€ par personne.

Où cet exposé, après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- **Accepte** cette proposition.

7/ Budget Principal :

- Compte administratif et compte de gestion 2018.

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Considérant que, pour ce faire, le maire doit quitter la séance.

Monsieur le Maire avant de quitter la salle, demande à Mr GRANIER, adjoint chargé des finances, de présider la séance en son absence et de présenter le résultat de gestion 2018 pour le budget principal, en accord avec le compte de gestion de la Trésorerie Générale.

2018	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
Investissement	198.011.91	330.121.29	132.109.38
Fonctionnement	277.494.80	334.825.66	57.330.86

	Résultat clôture 2017	Autofinancement affecté à l'investissement en 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018

Investissement	-174.447.38		132.109.38	-42.338.00
Fonctionnement	+72.189.34	72.189.34	57.330.86	+57.330.86
Solde	-102.258.04	-72.189.34	74.778.52	14.992.86

En 2018 les ressources d'investissement d'un montant de 330.121.29 € se décomposent comme suit : 22% d'autofinancement, 18% en subventions reçues, et 3% de remboursement de fonds de compensation de TVA et 57% en emprunt .

Elles ont été affectées pour 151.521.34 € (soit 76%) à l'investissement et pour 46.490.57 € (soit 24%) au remboursement en capital des emprunts.

Les principales opérations effectuées concernent:

Aménagements voirie : travaux sur voirie église (58.538 € TTC) travaux subventionnés à 26% du HT.

Aménagement chemin de cameza(42.407€ TTC) sans subvention.

Parc thermal : ,Equiperment d'un jeu(4855€ TTC) sans subvention

Musée Aulus Mémoire : scénographie(6000€ TTC) pour lancement du projet de la création de l'espace Muséal.

Accrobranche : mur d'escalade : (28.876€ TTC), subventionné à 20%

Opération renouvellement du droit d'eau : diagnostic et évaluation(6384€ TTC) sans subvention.

La section de fonctionnement (Compte Administratif) en dépense est au même niveau que 2016 (-2% vs 2016 et 3% vs 2017). Les charges financières concernant les emprunts sont en diminution de 20%.

En termes de ressources, la société IGIC a versé en 31.486€ de redevance en 2018 pour 2017.

La baisse (32%) des ressources fiscales est essentiellement dues à la perte de ressources exceptionnelles intervenues en 2017

La dette de 2006 à 2016 de la société envers la commune d'un montant de 462 621 est honorée début 2019 . Ce litige se poursuit pour les années 2017 et 2018 en justice.

Vote à l'unanimité des membre présents.

- Affectation des résultats.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 57.330.86 €

Monsieur le Maire :

Propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	57.330.86 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
	57.330.86€
C Résultat à affecter A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	- 42.338.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	- 7.805.32 €
Besoin de financement F	=D+E -50.143.32 €
Affectation = C	=G+H 57.330.86 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	57.330.86 €
2) H Report en fonctionnement R002 (2)	0.00 €
Déficit reporté D002(5)	0.00 €

Ouï cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la proposition d'affectation des résultats.

8/ Orientations budgétaires et subventions aux associations.

Monsieur GRANIER Lucien présente le tableau des subventions pour le budget primitif 2019. Les orientations budgétaires sont examinés par l'ensemble du conseil municipal et seront approuvées à la séance du prochain conseil municipal.

Vote à l'unanimité des membres présents.

9/ Questions diverses.

1/Montée chronométrée du Col d'Agnes

Le dimanche 26 Mai 2019 l'association l'Ariégeoise organise la montée chronométrée du Col d'Agnes depuis Aulus de 10h30 à 13h00. Un nombre très important de coureurs et d'accompagnateurs est attendu. Le comité des fêtes assurera l'accueil.

2/Elections Européennes

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019.

3/Signalisation route du Col d'Agnes

Il est constaté une vitesse excessive dans la descente du Col d'Agnes avant le panneau indiquant l'agglomération. IL est proposé de faire un courrier au conseil départemental pour avoir l'autorisation de déplacer le panneau agglomération au niveau des dernières habitations et de mettre 150 mètres au-dessus un panneau de ralentissement à 70 et un panneau signalant le passage fréquent de chevaux.

4/Arrêté d'interdiction d'accès au site de la centrale

Par mesure de sécurité, des panneaux d'interdictions d'entrée seront placer aux abords de la centrale.

5/Installation d'une rampe d'accès

Demande d'installation d'une rampe au « Barri » pour faciliter l'accès aux maisons au-dessus de la route. Le Conseil Municipal se prononce favorablement.

6/Visite de la centrale hydroélectrique.

Une visite de la centrale hydroélectrique aura lieu le mardi 19 mars 2019 avec les services de la DDT avec mise au point sur le renouvellement du droit d'eau.

7/Projet cabane pastorale.

Monsieur le Maire :

Expose le programme de travaux à effectuer par la commune pour l'année 2019-20,

à savoir :

- ◆ Construction de la cabane pastorale principale de Cacou et des cabanes pastorales secondaires de Ramounat et Puntussan

Le montant des travaux est évalué à 267 354,35 € HT.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

	Cacou	Ramounat et Puntussan
Subventions	80% = 104 135,85 €	70% 96 029,18 €
Dont FEADER	55 192,00 €	50 895,47
Dont autres financeurs (Etat, Région, Département)	48 943,85 €	45 509,71
Autofinancement	20% = 26 033,96 €	30% 41 155,36 €
Coût Total	130 169,81 €	137 184,54 €

Où cet exposé, après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide :

- ◆ de réaliser les travaux précités,
- ◆ de retenir le plan de financement présenté,
- ◆ de solliciter les subventions auprès de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département,
- ◆ de charger Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire et de signer tous les documents qui s'y rapportent.

VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel
PAPAIX Martine Absente	GRANIER Lucien
BOYER Patrick	DE LA CRUZ RUEDA Alain
MAURETTE Jean-François Absent	DUPONT Marie-Anne Procuration à Lucien GRANIER
ROGALLE Bernadette	PAPAIX Yvan Procuration à Marcel GALIN

Compte-rendu affiché le 5 avril 2019 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.